

Arts et culture

Profil du secteur des arts et de la culture

Selon le Conseil des arts du Canada, les arts et la culture sont des éléments essentiels de la nouvelle économie mondiale – non seulement en raison de leur valeur de divertissement, mais aussi pour les compétences qu'ils amènent les gens à développer. La connaissance des arts, par exemple, stimule chez les gens la pensée critique et la résolution créative des problèmes – des talents qui font actuellement l'objet d'une forte demande. Au cours des années 1990, la population active du secteur culturel s'est accrue de 31 pour 100, comparativement à 20 pour 100 pour la population active canadienne dans son ensemble*.

La majeure en arts et culture permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, cette majeure peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple la danse, la production théâtrale, la musique ou la production technique. Lorsque plus d'un domaine de spécialisation est offert, il est préférable que l'élève en cible un.

Les professions dans le secteur des arts et de la culture

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur des arts et de la culture ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions. Il convient toutefois de noter qu'il est possible d'accéder à bon nombre de ces professions en suivant des itinéraires différents. Ainsi, le collège n'est pas le seul moyen d'accéder au métier d'artisan ou d'artisane. Il est en effet possible d'y accéder en passant par l'itinéraire Formation en apprentissage ou Marché du travail.

Professions dans le secteur des arts et de la culture

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> Acteur/actrice et comédien/comédienne (5135) Animateur-graphiste/animateur-graphiste et illustrateur/illustratrice (5241) 	<ul style="list-style-type: none"> Orfèvre (5244) Patronnier/patronnière de produits textiles, d'articles en cuir et en fourrure (5245)

* Extrait d'un message intitulé « Les arts et les activités culturelles apportent une contribution marquante à l'économie » affiché dans le site Web du Conseil des arts du Canada au www.canadacouncil.ca/aproposdenous/Promotion/sb127305898700625000.htm. Site consulté le 30 juin 2010.

<p>Collège (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonceur/annonceuse et autres communicateurs/communicatrices de la radio et de la télévision (5231) • Artisan/artisane (5244) • Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène (5226) • Autres artistes de spectacle (5232) • Designer d'intérieur (5242) • Designer graphique et illustrateur/illustratrice (5241) • Dessinateur/dessinatrice d'enseignes (5223) • Ensemblier/ensemblière de théâtre, dessinateur/dessinatrice de mode, concepteur/conceptrice d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques (5243) • Interprète du patrimoine (5212) • Opérateur/opératrice de caméra vidéo (5222) • Personnel technique des musées et des galeries d'art (5212) • Photographe (5221) • Surveillant/surveillante dans la confection d'articles en tissu, en cuir et en fourrure (9225) • Technicien/technicienne en audiovisuel (5225) • Technicien/technicienne en conception graphique (5223) • Technicien/technicienne en radiotélédiffusion (5224) 	<p>Formation en apprentissage (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peintre et décorateur/décoratrice (7294) • Sculpteur/sculpteuse d'art autochtone (5244) • Sertisseur/sertisseuse – bijouterie (7344) • Technicien/technicienne de son et de lumières (5225)
<p>Marché du travail</p>	<p>Université</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Artiste de spectacle (5232) • Développeur/développeuse de films et de photographies (9474) • Fabricant/fabricante d'enseignes (9498) • Musicien/musicienne et chanteur/chanteuse (5133) • Opérateur/opératrice d'équipement d'édition et personnel assimilé (1423) • Pelliculeur-maquettiste/pelliculeuse-maquettiste et technicien/technicienne de prépresse (9472) • Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène (5227) • Teinturier/teinturière et finisseur/finisseuse de produits textiles (9443) • Tisseur/tisseuse, tricoteur/tricoteuse et autres opérateurs/opératrices de machines textiles (9442) 	<ul style="list-style-type: none"> • Auteur/auteure, rédacteur/rédactrice, écrivain/écrivaine (5121) • Chef d'orchestre, compositeur/compositrice et arrangeur/arrangeuse (5132) • Danseur/danseuse (5134) • Peintre, sculpteur/sculpteuse et autres artistes des arts visuels (5136) • Producteur/productrice, réalisateur/réalisatrice, chorégraphe et personnel assimilé (5131) • Professionnel/professionnelle des relations publiques et des communications (5124) • Restaurateur/restauratrice et conservateur/conservatrice (5112)

Remarque : Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture doit satisfaire aux cinq composantes décrites dans le tableau ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

Les composantes requises pour la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture

1. Un ensemble de 8 crédits de 11^e et 12^e année qui comprend :
 - 4 crédits de spécialisation axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur des arts et de la culture;
 - 2 crédits d'appui du curriculum de l'Ontario en français et en affaires et commerce ou études canadiennes et mondiales qui intègrent des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) reliées au secteur des arts et de la culture;
 - 2 crédits en éducation coopérative qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.
2. Six certifications ou formations reconnues par le secteur des arts et de la culture (3 obligatoires et 3 à choisir parmi celles présentées plus loin dans un tableau).
3. Des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière dans le secteur.
4. Des expériences d'anticipation qui reflètent l'itinéraire d'études de l'élève et ses objectifs de carrière.
5. Le développement et l'acquisition de compétences essentielles et d'habitudes de travail documentées à l'aide du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur des arts et de la culture, l'élève doit obtenir un ensemble de **8 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture

Crédits		Formation en apprentissage		Collège		Université		Marché du travail	
		11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Crédits de spécialisation en arts et culture*		2	2	2	2	2	2	2	2
Crédits d'appui avec AAC	Français		1		1		1		1
	Affaires et commerce ou Études canadiennes et mondiales	1		1		1		1	
Crédits en éducation coopérative		2		2		2		2	
Nombre total de crédits		8		8		8		8	

* En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation artistique ou d'éducation technologique figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en arts et culture. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnus dans le secteur des arts et de la culture, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **six (6) certifications ou formations** dont trois (3) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont introduites dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur des arts et de la culture

Trois (3) certifications ou formations obligatoires			
Premiers soins	Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau A	sensibilisation au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)	
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
bandage des pieds pour la danse	certification d'instructeur	combat de scène	cosmétologie et maquillage
couture	développement du portfolio	entretien d'équipement de son et de lumières	équipement d'enregistrement
formation dans un domaine artistique (p. ex., mime, improvisation, claquette)	formation axée sur une technique artistique (p. ex., dessin, écriture créative, direction d'orchestre)	logiciel d'animation	logiciel de création graphique
logiciel de photographie	plateforme de travail élévatrice – opération et travail sécuritaire	protection contre les chutes en hauteur	pyrotechnie
réparation d'instruments de musique	santé et sécurité de base	sécurité électrique	service à la clientèle
techniques de conservation	techniques de mise en scène	techniques d'encadrement	techniques de levage et de manutention de charges

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur des arts et de la culture, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur des arts et de la culture (exemple de jumelage);
- observer un artisan ou une artisane du secteur des arts et de la culture pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une ou deux semaines dans une entreprise locale œuvrant dans le secteur des arts et de la culture (exemple d'expérience de travail);
- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale dans le domaine artistique;
- faire une expérience de travail d'une durée d'une semaine auprès d'une artiste ou d'un artiste professionnel;

- visiter un musée, un amphithéâtre, une galerie d'art ou une entreprise spécialisée dans les produits médiatiques;
- visiter un salon professionnel ou un salon de recrutement, ou assister à une conférence organisée par le secteur.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de majeure en arts et culture sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire, c'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la section A1.



Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e pour satisfaire à cette exigence de la majeure. Ce tableau signale aussi les cours que les élèves de 9^e et 10^e peuvent prendre pour explorer la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca ainsi que le site de la Communauté d'apprentissage Ontario au <http://communaute.apprentissageelectroniqueontario.ca/index-fr.asp>, en particulier des tableaux figurant des exemples d'ensembles de crédits pouvant être intégrés à l'horaire de l'élève pour son programme de la Majeure Haute Spécialisation.

Pour de l'information sur les ressources se rapportant au programme de la majeure, voir les sections C1 et C2.



Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la section B3.7.



Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives sont à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur des arts et de la culture.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la section B3.7.



- Un cours d'éducation artistique de 9^e année ou le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études, ces cours donnant aux élèves la possibilité d'explorer divers domaines artistiques ainsi que diverses technologies et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Un deuxième cours d'éducation artistique ou d'éducation technologique est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture, ces cours leur permettant d'explorer plus à fond les disciplines artistiques qui les intéressent, de découvrir leurs aptitudes et de mieux connaître la majeure en arts et culture.

Les écoles et les conseils scolaires peuvent aussi planifier des activités d'exploration de métiers et de professions reliés au secteur, par exemple la visite d'une galerie d'art ou la participation des élèves à des ateliers offerts par les services éducatifs du Conseil des arts de l'Ontario.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau rouge de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Il est possible que des élèves trouvent nécessaire d'obtenir certains crédits requis en arts et culture au cours de l'été, en soirée ou par l'entremise de l'apprentissage électronique. Cela vient du fait que les placements dans ce secteur sont liés à des activités culturelles qui se déroulent souvent durant l'été ou en soirée.

Les élèves de 12^e année désirant s'inscrire à un programme collégial ou universitaire dans le domaine des arts et de la culture peuvent être appelés à passer une entrevue ou une audition ou à soumettre un portfolio à l'appui de leur demande d'inscription. Ces activités se déroulant normalement en janvier ou en février, certains élèves voudront obtenir leurs crédits de spécialisation au cours du premier semestre de l'année scolaire afin de pouvoir préparer leur entrevue, leur audition ou leur portfolio. Il est de même souhaitable qu'ils aient obtenu toutes les certifications et formations requises avant la fin de ce premier semestre de manière à pouvoir verser à leur dossier la preuve de l'obtention de ces certifications ou formations. Enfin, les élèves devraient être en mesure d'inclure dans leur portfolio la documentation du développement et de l'évaluation par l'employeur des compétences essentielles et habitudes de travail ciblées dans le plan de travail du PCO.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO

9 ^e année <i>Exploration</i>	Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i>		Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i>		Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i>		Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i>	
	11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire
(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français
(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques
(O) Sciences	Affaires et commerce ou Études canadiennes et mondiales en 11 ^e ou 12 ^e année	Affaires et commerce ou Études canadiennes et mondiales en 11 ^e ou 12 ^e année	Affaires et commerce ou Études canadiennes et mondiales en 11 ^e ou 12 ^e année	Affaires et commerce ou Études canadiennes et mondiales en 11 ^e ou 12 ^e année	Affaires et commerce ou Études canadiennes et mondiales en 11 ^e ou 12 ^e année	Affaires et commerce ou Études canadiennes et mondiales en 11 ^e ou 12 ^e année	Affaires et commerce ou Études canadiennes et mondiales en 11 ^e ou 12 ^e année	Affaires et commerce ou Études canadiennes et mondiales en 11 ^e ou 12 ^e année
(O) Géographie	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture
(O) English	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture	Majeure en arts et culture
(O) Vie active et santé	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année
Éducation artistique ou initiation à la technologie	Crédit optionnel ou obligatoire	Crédit optionnel ou obligatoire	Crédit optionnel ou obligatoire	Crédit optionnel ou obligatoire	Crédit optionnel ou obligatoire	Crédit optionnel ou obligatoire	Crédit optionnel ou obligatoire	Crédit optionnel ou obligatoire

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur des arts et de la culture

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires offerts en français et liés au secteur des arts et de la culture ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Animation 2D/3D	Diplôme
Conception graphique	Diplôme
Cosmétologie – techniques d'esthétique	Diplôme
Décoration résidentielle	Diplôme
Design de coiffure	Diplôme
Design de page Web	Diplôme
Design d'intérieur – avancé	Diplôme
Journalisme écrit	Diplôme
Journalisme électronique	Diplôme
Peinture à l'huile	Diplôme
Photographie	Diplôme
Production télévisuelle	Diplôme
Publicité	Diplôme
Radiodiffusion	Diplôme
Techniques d'esthétique	Diplôme
Techniques du génie électrique	Diplôme
Technologie du génie électrique	Diplôme

Formation en apprentissage

Artisan de vêtements et de produits artisanaux autochtones	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Ébéniste de meubles	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Peintre-décorateur/peintre-décoratrice	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Sertisseur	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien de l'industrie des arts	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail*Danse*

Études de la danse	Certificat
Expression des arts	Certificat
Préparation à la danse du spectacle	Certificat

Théâtre / Art dramatique / Arts du spectacle

Introduction aux arts du spectacle	Certificat
------------------------------------	------------

Musique

Design digital de la musique	Certificat
Fondements de la musique digitale	Certificat
Préparation à la musique	Certificat

Arts visuels / Arts médiatiques et Design

Animation digitale et assistée par ordinateur	Certificat
CAD – Création architecturale	Certificat
Conception fonctionnelle	Certificat
Dessin publicitaire	Certificat
Éditique	Certificat
Fondements de la décoration intérieure	Certificat
Fondements des arts et du design	Certificat
Fondements et littératie des arts visuels	Certificat
Média/arts graphique/arts de l'image	Certificat

Université

Administration des arts	Baccalauréat
Arts d'expression	Baccalauréat
Arts visuels	Baccalauréat
Beaux arts et arts d'expression	Baccalauréat
Communication	Baccalauréat
Études d'art dramatique	Baccalauréat
Études internationales et langues modernes	Baccalauréat
Folklore et ethnologie	Baccalauréat
Génie civil – option en génie des structures et géotechnique	Baccalauréat spécialisé
Génie électrique	Baccalauréat

Génie logiciel	Baccalauréat
Génie mécanique	Baccalauréat
Histoire et théorie de l'art	Baccalauréat
Musique	Baccalauréat spécialisé
Théâtre	Baccalauréat spécialisé

Note : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.